

LA LETTRE HEBDOMADAIRE DE DEBORAH

Publié par

basé sur les cours donnés par



Une réalisation de
Chema Yisrael Torah Network
et Ozar Hatorah

RABBI DOVID
OSTROFF chelita

développés par le groupe
du projet Shoulkhan Haroukh

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au Gaon HaRau Moche Sternbuch, chelita

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav Alain Sénior de Créteil



Chabbath Devarim

2 Août 2003

Volume 1 – Lettre 36

5763

4 Av 5763

Hil'hoth Chabbath

Puis-je relever ou baisser un stender (pupitre) le Chabbath?

Nous avons appris dans la Lettre précédente, qu'il y a 2 types d'ustensiles qui nécessitent un vissage. Quand une vis est utilisée pour assembler des objets ensemble d'une façon permanente, cela rentre dans la catégorie de "tikoun manna" (créer ou réparer un kéli) et c'est interdit le Chabbath. ¹ Cependant quand serrer une vis fait partie de sa fonction habituelle, cela est permis, car personne ne considérera qu'en resserrant la vis on crée un kéli, mais plutôt qu'on utilise ce kéli. ²

Ainsi, les vis du stender qui servent à le fixer après qu'on l'ait élevé ou abaissé, peuvent être serrées ou desserrées selon les besoins de chacun, car les vis ne **fabriquent** pas un kéli, mais elles sont utilisées dans leur fonction.

Peut-on lever ou baisser la tête d'un ventilateur, ce qui implique serrer et desserrer une vis?

La même règle s'applique à la vis latérale d'un ventilateur. Comme le serrage et le desserrage de cette vis font partie intégrante de l'utilisation de ce ventilateur, cela est permis. Mais si par exemple, la tête du ventilateur risque de se décrocher (ou n'importe quelle autre partie), il serait interdit de remettre une vis et de la serrer car elle n'est pas censée se desserrer dans une utilisation normale et la resserrer serait un "tikoun manna" (créer ou réparer un kéli).

Le verre de mes lunettes est sorti de la monture, puis-je le replacer le Chabbath?

Ce cas est plus problématique et dépend de plusieurs facteurs. Nous avons mentionné dans le passé que 'hazal (nos sages) ont institué une gezeira (un décret rabbinique) qui interdit d'attacher ou de ré assembler des objets, de peur qu'on en vienne à les visser ou à les coller, transgressant ainsi soit l'interdit de Bonéh (construire) ou "Makéh Bepatich" (confectionner un kéli). Cette gezeira est appelé "shema yitka" (de peur d'en arriver à fixer). Ainsi, si le manche d'un balai se détache, on ne peut normalement pas le réinsérer de peur d'en venir à le fixer avec des vis ou des clous.

Il y a deux types de lunettes (montures en métal ou en plastique).

Montures en métal : Le verre dans cette monture est habituellement fixé par une vis. Si le verre en sort, cela peut signifier soit que la vis est desserrée et dans un tel cas il est interdit de le remettre en place de peur qu'on en vienne à serrer la vis, ³ soit que le filetage est faussé et ne peut être serré. Dans ce dernier cas, il pourrait être permis de remettre le verre car la vis ne pouvant plus être serrée, la gezeira 'de peur qu'on ne serre' ne s'applique plus.

Montures en plastique : La monture habituelle en plastique est telle que le verre est monté en force sans être vissé. L'encliquetage professionnel à la pression transgresse aussi un commandement négatif de la Torah ⁴ et est interdit. Cependant, si le verre tombe parce que la monture s'est élargie et qu'alors on peut le remettre facilement en place (et que ce soit arrivé plusieurs fois par le passé, ce qui permet d'être sûr que c'est facile à remettre), comme il n'est pas possible de le resserrer la *gezeira* ne s'applique pas.

En dépit de ce qui précède, on devra interroger un *rav* sur la façon de se conduire le *Chabbath*, car la frontière entre une action permise et une action interdite est très étroite.

Une fontaine de distribution de kiddouch, assemblée par des vis, est fréquemment montée et démontée, peut-on le faire le Chabbath?

Cet objet récent est composé de tuyaux à travers lesquels le vin ou le jus de raisin s'écoule dans des petites coupes disposées en dessous de ces tuyaux. Cet objet est composé de différentes pièces vissées ensemble et séparées après utilisation pour être nettoyées.

Cela ne peut être comparé à une salière ou à un biberon qui s'ouvrent dans le cadre de leur utilisation, car cet objet n'a pas besoin d'être démonté pour être utilisé. Cependant, s'il n'est pas démonté régulièrement⁵ il peut s'encrasser, voire devenir inutilisable. Par conséquent, il serait possible de considérer que le démontage de cette fontaine fait partie intégrante de son utilisation normale puisque c'est une opération commune et par conséquent ce vissage ne s'apparenterait pas à la **fabrication** un *kéli*. Cependant, si cette fontaine n'est démontée que pour être rangée, *Rav Sternbuch Chlita* stipule que les vis ne doivent pas être trop serrées. Si c'était le cas, il conviendrait de consulter un *rav*.

[1] *Chaar hatsion Siman 313:32*

[2] *Binyan Chabbath page 47,63 etc Mehor Ha Chabbath Vol II 32:3. Cheveth Halevi vol.VI siman 33. Le Rav Eziel Auerbach l'a entendu de son beau-père le Rav Eliashiv Chlita*

[3] *Siman 308:16 and 313:8.*

[4] *Biour Hala'ha siman 313:6 'darca'*

[5] S'il n'est pas démonté régulièrement, il est interdit de le réassembler.

Sujets de réflexion

Les enfants ou qui que ce soit d'autre, peuvent-ils construire des Lego le Chabbath ?

Peut-on remettre en place la jambe d'une poupée qui se serait déboîtée ?

Si ma cour arrière est inondée par la pluie, puis-je placer des planches pour égaliser la surface ?

Que peut-on faire le Chabbath par rapport à un trottoir gelé? Peut on répandre du sel ou du sable sur la glace?

Réponses la semaine prochaine

Un mot sur la Paracha *Devarim*

Le *passouk* (verset) dit (2:5) qu'*Hachem* légua le Mont *Séir* comme héritage à *Esaü*, et le *passouk* dans *Josué* (24:4) dit qu'*Hachem* légua le Mont *Séir* comme héritage à *Esaü* tandis que *Jacob* et ses fils descendaient en *Egypte*. Pourquoi *Esaü* a-t-il reçu son héritage sur un plateau d'argent alors que les *Benei Israël* n'ont reçu le leur qu'après les épreuves d'*Egypte* et du désert?

Rav Aharon Bakst Zatsal a remarqué un phénomène intéressant dans la nature : un veau nouveau-né va marcher et se nourrir au bout de quelques jours, alors qu'un humain va nécessiter des mois d'éducation attentive avant d'être capable de faire de même. En effet, plus l'objectif est élevé, plus importants sont le travail et les efforts nécessaires à instiller dans le produit (un diamant poli est produit seulement après beaucoup de sueur et de labeur).

Esaü ne générerait pas beaucoup d'espoir et par conséquent, il reçut son héritage sur un plateau, alors qu'on attendait des *Benei Israël*, la perfection et un comportement du plus haut niveau. Cela ne pouvait survenir que dans le creuset de l'*Egypte*.

Notre *galout* (exil) est longue et terrible. Notre seule consolation et notre espoir et que la souffrance du travail fait naître un magnifique bébé. Nous attendons nous aussi une rapide et extraordinaire rédemption.

[A la mémoire de Chalom Ben Myriam ATTAR - 4 Av 5762](#)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel, 4,rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07

e-mail: deborah-guitel@club-internet.fr

Vous pouvez **dédicacer** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l'**honneur** d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**